



# REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021 DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DU VAL-DE-MARNE



## ANNEXE 4 FILIERE ARBITRAGE REGIONAL (FAR)

### 1 – Objet

Il est institué un groupe promotionnel intitulé « Filière Arbitrage Régional ». Cette structure servira de support à la CDA pour présélectionner, évaluer, préparer, perfectionner et, in fine, désigner, les arbitres du District qui seront présentés à la Ligue pour la saison suivante.

### 2 – Objectif

Assurer le renouvellement permanent du corps arbitral régional affilié au District, toutes filières confondues, en veillant à la cohérence, tant en qualité, qu'en quantité.

### 3 – Composition

Elle regroupe les arbitres qui sont susceptibles d'être présentés en tant que stagiaire régional dans les filières suivantes :

- Stagiaire Régional 3
- Stagiaire Assistant Régional 3
- Stagiaire Jeune Arbitre Régional
- Stagiaire Futsal Régional 3
- Stagiaire Féminine Régionale

### 4 – Devoirs et obligations de l'arbitre promotionnel

Un Arbitre se doit d'avoir, en toutes circonstances, sur et en dehors du terrain, que ce soit dans sa fonction d'arbitre ou en tant que citoyen, un comportement de nature à honorer sa qualité de juge sportif du District aspirant à devenir Arbitre Régional même s'il veillera à ne jamais s'en prévaloir d'initiative.

### 5 – Parcours de formation / Sélection

L'arbitre est au cœur d'un dispositif visant à assurer une préparation spécifique, adaptée et intensive des candidats potentiels à un titre d'arbitre Régional selon un niveau d'exigence au moins conforme à celui fixé par la CRA. Dans ce contexte, afin d'être éventuellement sélectionné par la CDA pour représenter le District, il doit avoir acquis, au terme d'une même saison sportive, le quitus de la CDA :

UV 1 = DEVOIRS ADMINISTRATIFS (dossier administratif et médical de renouvellement, rapports, présence en Commission, reporting d'activité et suivi individualisé vis-à-vis)

UV 2 = PERFORMANCES ATHLETIQUES (analysées périodiquement selon le protocole en cours ou à venir à la CRA et/ou selon les exigences minimales fixées par la CRA)

UV 3 = PERFORMANCES SPORTIVES (analysées périodiquement par des arbitres de la Ligue en activité, observateurs)

UV 4 = PERFORMANCES THEORIQUES (analysées périodiquement selon le protocole en cours ou à venir de la CRA)

UV 5 = POTENTIEL PERSONNEL (comportement, assiduité, disponibilité et tout autre facteur propre à l'individu mais de nature à impacter ses performances sur les 4 UV précédentes)



## REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021 DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DU VAL-DE-MARNE



### 6 – Promotion / Rétrogradation

La CDA peut sur décision décider qu'un arbitre issu du dispositif de la Filière Arbitrage Régional, qui obtient des résultats satisfaisants, pourra se voir le droit de bénéficier d'une promotion exceptionnelle. Dans le cas contraire, si les résultats n'atteignent pas les exigences demandées, il sera automatiquement rétrogradé dans sa catégorie initiale et remis dans l'effectif des arbitres départementaux.